



Route de la  
Durance  
04100  
MANOSQUE

**N° 15**  
**4<sup>e</sup> trimestre 2005**

# **La lettre du CERPAM**

**Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée**

*Avec le soutien financier du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat:*

## **SOMMAIRE**

- Régional : Publication d'un guide technique pour la création et le fonctionnement des Groupements Pastoraux
- Alpes de Haute Provence : Etude sur la faisabilité d'une Association Foncière Pastorale à Saint Paul/Ubaye
- Alpes de Haute-Provence : Natura 2000 et activités pastorales
- Hautes-Alpes : Un bilan des CTE en cours dans le Parc National des Ecrins
- Alpes-Maritimes : Après l'incendie de Lucéram
- Bouches du Rhône et Vaucluse : Le troupeau cartographe
- Var : Action pilote d'appui à l'élaboration de la Charte Forestière de Territoire ARTUBY-VERDON
- Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?

## **Régional : Publication d'un guide technique pour la création et le fonctionnement des Groupements Pastoraux**

Dans notre Lettre Trimestrielle n° 8 du 1<sup>er</sup> trimestre 2004, nous annonçons la mise en chantier d'un guide technique, destiné à rassembler l'ensemble des données réglementaires, administratives, comptables ou encore fiscales relatives à la création et au fonctionnement des Groupements Pastoraux. Ce travail a été réalisé en collaboration avec les services pastoraux des Alpes du Nord et a bénéficié du concours financier de la Convention Interrégionale pour le Massif des Alpes et du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il a mobilisé les compétences d'une trentaine de personnes que nous avons plaisir à remercier. Il vient de s'achever et intègre les plus récentes dispositions, et notamment celles issues de la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.

Ce dossier de 142 pages est destiné à un public de techniciens. Il s'intéresse aux Groupements Pastoraux constitués sous le statut d'association ou de syndicat professionnel, ces deux formes juridiques étant exclusivement pratiquées dans les Alpes du Sud et très répandues dans les Alpes du Nord. Il se présente sous la forme d'un jeu de 37 fiches autonomes, qui pourront donc être aisément actualisées et complétées par la suite, et qui traitent les différentes questions concernant la création et l'agrément, la gestion et le fonctionnement, la prorogation et la dissolution des Groupements.

Sur la base de ce document, deux actions de valorisation vont être maintenant engagées :

- l'élaboration d'un guide pratique à destination des responsables des Groupements,
- la réalisation d'un dossier de synthèse reprenant les points d'ordre réglementaire ou administratif qu'il serait souhaitable de préciser ou de faire évoluer en relation avec les services des Ministères.

Pour plus de renseignements :  
[cerpam.manosque@wanadoo.fr](mailto:cerpam.manosque@wanadoo.fr)

## **Alpes de Haute Provence : Etude sur la faisabilité d'une Association Foncière Pastorale à Saint Paul/Ubaye**

Les alpages de la Haute vallée de l'Ubaye à Saint Paul présentent des statuts fonciers qui compliquent la gestion pastorale. En effet, la Commune est propriétaire des quartiers d'août, tandis que les quartiers de juillet, le plus souvent composés d'anciens prés de fauche ou de terres de culture autour des hameaux d'altitude, sont très morcelés et appartiennent à des propriétaires privés souvent constitués en indivisions regroupant plusieurs ayant droits.

La Commune, bien consciente du problème, a décidé de dresser un état des lieux sur les vallons de Maurin et Fouillouse pour envisager la création d'une AFP qui pourrait résoudre nombre des problèmes actuels en terme de gestion pastorale (organisation spatiale des alpages, équipements pastoraux etc..). L'étude a été menée par l'ADASEA, pour les droits d'usage des éleveurs, la SAFER pour le recensement des propriétaires et les relevés cadastraux et le CERPAM, pour les usages pastoraux et les équipements. Elle a été remise à la Commune le 8 septembre dernier.

L'objectif est la mise en place d'une AFP début 2007, qui couvrirait 8 000 ha à une altitude allant de 1750 m à 2600 m, pour 7 Groupements pastoraux ovins (21 éleveurs et près de 10 000 ovins) et 3 alpages bovins. Plus de 100 propriétaires privés ou ayant droits sont recensés. Afin de pouvoir procéder à une réorganisation complète des pratiques pastorales, une étude plus approfondie est envisagée.

Pour plus de renseignements :  
[cerpam04@free.fr](mailto:cerpam04@free.fr)

## **Alpes de Haute-Provence : Natura 2000 et activités pastorales**

### **Le site « Cheval Blanc, Montagne de Boules, Barre des Dourbes »**

Dans le cadre de la rédaction du document d'objectif Natura 2000 sur le site Cheval Blanc –

Montagne de Boules – Barre des Dourbes, l'Office National des Forêts des Alpes de Haute Provence a mobilisé le CERPAM pour la réalisation d'un état des lieux des activités pastorales s'exerçant sur le territoire concerné.

15 unités pastorales valorisées par des troupeaux ovins ou bovins ont été identifiées (13 unités ovines, 2 unités bovines). Ces unités pastorales correspondent à des territoires d'alpage ou de parcours représentant une unité de gestion par un éleveur individuel ou un groupement pastoral. Ainsi, une unité pastorale peut faire plusieurs centaines d'hectares (cas d'un alpage par exemple) ou quelques hectares (parcelle de demi-saison par exemple). Certaines unités pastorales identifiées ne sont incluses qu'en partie dans le périmètre Natura 2000. Elles ont été cependant étudiées dans leur globalité afin de mettre en évidence la logique de gestion de l'ensemble du territoire concerné. En effet, toute modification ou tout projet sur une partie du territoire d'une unité pastorale aura des répercussions sur l'ensemble du territoire géré.

Ce travail a été réalisé à partir des données bibliographiques existantes (enquête pastorale 1997, rapports d'études, diagnostics pastoraux), d'enquêtes auprès des éleveurs et de visites de terrain. Pour chaque unité, une fiche de synthèse présente le mode de valorisation par les troupeaux, les équipements présents, les principaux enjeux s'exerçant sur l'activité pastorale, ainsi que deux cartes thématiques.

Pour plus de renseignements :  
[cerpam04@free.fr](mailto:cerpam04@free.fr)

## **Hautes-Alpes : Un bilan des CTE en cours dans le Parc National des Ecrins**

Le Parc National des Ecrins a passé une convention avec le CERPAM pour un bilan des mesures de gestion mises en place dans le cadre des CTE (prolongeant des contrats MAE antérieurs) sur 7 alpages situés sur le territoire du Parc. Dans le cadre de cette étude, des enquêtes sont réalisées auprès des bergers, entrepreneurs de garde ou présidents des groupements pastoraux. Elles visent à connaître la réalité de l'application des mesures sur le terrain : les contraintes induites, les modifications apportées à la gestion pastorale, les chargements, la réorganisation des circuits, le travail supplémentaire... ainsi que la perception que peut avoir l'utilisateur du site sur les impacts des mesures et les résultats. Ces

enquêtes sont complétées par un suivi de l'évolution des milieux sur lesquels les mesures ont été appliquées, en comparaison avec un état des lieux antérieur.

Ce travail donne des résultats très intéressants. Les mesures ont été dans l'ensemble bien mises en œuvre, et certains utilisateurs poursuivent aujourd'hui les pratiques pastorales contractualisées alors même que leur contrat est arrivé à terme. Les données sur l'évolution des milieux sont en cours de dépouillement. Parallèlement le Parc des Ecrins réalise un suivi de l'impact des mesures environnementales, il effectue en particulier des comptages de tétras-lyres sur les zones qui ont fait l'objet de mesures de report de pâturage pour protéger l'espèce. C'est donc un bilan écologique assez complet qui pourra être dressé. Ce travail permettra de faire le point sur la gestion des milieux après 10 ans de contractualisation et de préparer l'avenir, en renouvelant ou recadrant les mesures pour des résultats optimaux.



Pour plus de renseignements :  
[cerpam05@free.fr](mailto:cerpam05@free.fr)

## Alpes-Maritimes : Après l'incendie de Lucéram

### Une étude pour la réhabilitation du territoire communal

En 2003, près de 2000 ha ont été parcourus par le feu sur les 6000 ha que compte Lucéram. La commune est régulièrement touchée, le précédent grand incendie datant de 1986. Dans ce contexte, les élus ont décidé de travailler sur l'aménagement de leur territoire pour diminuer l'impact de ces incendies. Un diagnostic complet du territoire a été commandé par la commune à

l'Office National des Forêts et à la Société du Canal de Provence, grâce à un financement du Conseil général et du Conseil régional, prenant notamment en compte la DFCI, la forêt, l'agriculture ainsi que le pastoralisme, volet sur lequel le CERPAM est intervenu.

Au niveau pastoral, l'activité est dense avec 5 éleveurs (2 bovins, 1 bovin / caprin, 1 ovin / caprin et 1 ovin) mais peu structurée : peu de conventions de pâturage, de contrats agri-environnementaux ou d'équipements pastoraux. Dans ce cadre, comment le pastoralisme peut-il être un appui à la défense des forêts contre l'incendie sur Lucéram ?

Dans un premier temps, il s'agit de structurer le pâturage sur la commune avec notamment la mise en place de conventions pluriannuelles de pâturage sur les terrains communaux. Une association foncière pastorale libre et un groupement pastoral seront créés pour gérer et étendre un premier pare-feu bovin mis en place par des propriétaires et des agriculteurs locaux suite à l'incendie de 2003. Cette démarche sera étendue avec l'identification de zones de coupure de combustible susceptibles d'être entretenues par le pâturage. Sur ces zones, l'implantation d'équipements pastoraux est indispensable pour avoir une pression pastorale adaptée (points d'eau, clôtures, etc.). La mise en place de CAD DFCI est un moyen de garantir l'entretien du milieu sur ces zones choisies en concertation avec les gestionnaires de l'espace : deux CAD sont d'ores et déjà en préparation, dont le renouvellement d'un CTE DFCI au résultat très satisfaisant. Le but à long terme est de consolider voire d'étendre les activités d'élevage sur le territoire communal en intégrant au mieux les enjeux DFCI.

Pour plus de renseignements :  
[cerpam06@free.fr](mailto:cerpam06@free.fr)

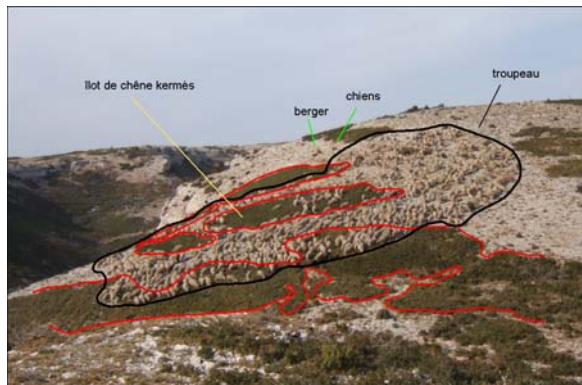
## Bouches du Rhône et Vaucluse : Le troupeau cartographe

### Améliorer la pratique du diagnostic pastoral en parcours embroussaillé

Le CERPAM a mené une étude originale sur deux sites de garrigue des Bouches du Rhône (Mouriès) et du Vaucluse (Cheval-Blanc) utilisés en hiver par des éleveurs ovins de Crau. Il s'agissait de suivre de façon détaillée le comportement spatial et le rythme d'activités du troupeau tout au long des circuits de pâturage conduits par un berger. L'objectif était d'identifier

des séquences de comportement homogène et de les localiser sur le terrain. Sur cette base, chacune de ces zones de comportement homogène a été décrite de façon détaillée : type de limites, forme du relief, niveau d'embroussaillage et hauteur des broussailles.

Les résultats viennent enrichir notre compréhension du pâturage en garrigue. Ainsi, les limites de relief même franchissables définissent des zones d'activité homogène des animaux bien plus fréquemment que les barrières de végétation, alors même que l'étude a été menée dans des garrigues assez denses. Le troupeau manifeste une capacité à pâturer de façon intense et stable des milieux très embroussaillés, jusqu'à 60 % de recouvrement arbustif, voire 80 % pour des arbustes ne dépassant pas 40 cm. Mieux, il semble que des tâches de broussaille denses au sein de zones plus ouvertes tendent à freiner le troupeau et donc à prolonger une activité de pâturage stable. Cette étude nous permet de mieux comprendre comment un troupeau parvient à valoriser un milieu a priori médiocre, en fractionnant sa prise alimentaire quotidienne en nombreux repas sur de petits espaces au relief favorable au déploiement des animaux.



Ce travail a été réalisé par une stagiaire de fin d'études de l'ISARA de Lyon, Emilie Dormagen, avec une collaboration étroite de l'INRA d'Avignon. Il s'inscrit dans le programme « Gestion des Territoires Embroussaillés ». Il devrait permettre aux pastoralistes de faire plus confiance au rôle de la broussaille dans des parcours hétérogènes, et d'adapter en conséquence leurs méthodes de diagnostic pastoral.

Pour plus de renseignements :  
[r.dureau@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:r.dureau@bouches-du-rhone.chambagri.fr) et  
[cerpam84@free.fr](mailto:cerpam84@free.fr)

## Var : Action pilote d'appui à l'élaboration de la Charte Forestière de Territoire ARTUBY-VERDON

Le SIVOM Artuby-Verdon et le Parc Naturel Régional du Verdon ont sollicité le CERPAM pour mettre en place une action démonstrative sur le site de St Maïme, sur la commune de TRIGANCE. Le plan de St Maïme constitue un site d'intérêt écologique majeur (la plus grande station de France de *Serratula lycopifolia*, espèce protégée au niveau national), il s'agit du seul grand site de pelouses et milieux ouverts du Haut-Var hors Canjuers. Ce site, malgré la présence de deux élevages pastoraux (ovins et caprins) a tendance à se refermer (envahissement par des accrus de pin sylvestre).

L'objectif de l'action est de mettre en œuvre, en concertation avec les éleveurs et la Société de Chasse locale (très impliquée et motivée par l'ouverture des milieux pour favoriser le petit gibier), des travaux d'amélioration sylvo-pastorale et cynégétique. Un accompagnement des éleveurs est également prévu afin de permettre une bonne gestion du site nouvellement aménagé. Après le site de Féline (commune de Moustiers), St Maïme constituera un deuxième site de référence et de démonstration pour le CERPAM, sur le thème de la gestion des milieux embroussaillés dans la région du Verdon.

Pour plus de renseignements :  
[cerpam83@free.fr](mailto:cerpam83@free.fr)

## Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?

Si vous avez des problèmes de lecture de [la lettre du CERPAM](#), vous pouvez récupérer [un exemplaire au format PDF](#) sur notre site.

Vous pourrez le consulter après avoir téléchargé le logiciel **Acrobat Reader**. (à l'adresse : <http://www.adobe.fr/products/acrobat/readstep.html>)

Si vous savez d'autres personnes intéressées par notre lettre trimestrielle merci de nous communiquer leur adresse électronique avec leurs coordonnées (nom prénom). A l'inverse, si vous ne souhaitez plus recevoir ce courrier, merci de nous contacter :

[cerpamweb@wanadoo.fr](mailto:cerpamweb@wanadoo.fr)